

APPEL DE COTISATION

Année 2025

POURQUOI ADHÉRER AU CAUE ?

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est une association à but non lucratif aux missions de formation, d'information, de sensibilisation et de conseil. Depuis plus de quarante-cinq ans en Loir-et-Cher, il accompagne les acteurs du cadre de vie dans leurs projets d'aménagement ou de construction et dans leurs stratégies de développement territorial.

Adhérer au CAUE vous permet de participer aux **visites d'opérations, voyages d'études, journées techniques** et rencontres sur des **retours d'expérience**, de recevoir nos **publications** et de bénéficier de **conseils** ou d'**avis** en matière d'urbanisme, d'architecture ou d'aménagement paysager.

Adhérer en tant que collectivité, organisme ou association, vous permet également de solliciter un **accompagnement méthodologique et technique** de vos projets dans le cadre de conventions spécifiques.

Adhérer au CAUE, c'est aussi contribuer à la vie de l'association et **rencontrer les adhérents, élus, présidents d'associations, organismes partenaires des collectivités et professionnels** qui soutiennent l'outil que constitue le CAUE pour notre territoire.

Cette année encore, le CAUE compte sur votre soutien et votre adhésion, car c'est à partir de la richesse de son réseau d'adhérents et de partenaires que l'association bâtit ses actions.



Catherine LHÉRITIER,
Vice-présidente du Conseil départemental
de Loir-et-Cher,
Présidente du CAUE



COMMENT ADHÉRER ?

L'adhésion court sur l'année civile inscrite sur le bulletin.

Le montant de l'adhésion des communes est calculé au prorata du nombre d'habitants.

Il est forfaitaire pour les autres adhésions.

Détail des tarifs dans le tableau ci-dessous.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :
Tel. 02 54 51 56 50
(du lundi au jeudi 9h-12h30)

QUI PEUT ADHÉRER ?

Tous les acteurs du cadre de vie sont intéressés par les missions du CAUE, pour différentes raisons et différentes échelles.

Un particulier,
un professionnel



pour des ressources pour son cadre de vie ou son activité

Une collectivité, un EPCI,
un organisme, une association



acteurs de la qualité du cadre de vie à l'échelle d'un territoire / d'un équipement public

TARIFS

Adhésion

15 €

Communes : 0,20 € / habitant (avec un minimum de 30 €)
Communautés de communes : < 14 999 hab. = 750 €
15 000 à 49 999 hab. = 1500 €
> 50 000 hab. = 2500 €
Pays : 250 €
Organismes, associations et autres : 100 €

Convention d'appui : 500 €

Convention d'objectifs : 500 € / jour,
pris en charge à 50 % par le CAUE